

**Plan d'études cadre pour
la filière de formation hygiène dentaire
menant au titre de**

Hygiéniste dentaire diplômée ES

Hygiéniste dentaire diplômé ES

(HD dipl. ES)

Tables des matières

	Page
1 Introduction	4
1.1 Organe responsable	4
1.2 Examen périodique du plan d'études cadre	4
1.3 Bases légales et textes normatifs	4
1.4 Explications relatives au profil de la profession et aux compétences à acquérir	5
2 Positionnement	7
2.1 Structure de formation actuellement en vigueur: filières typiques	8
2.2 Titre de la profession	9
3 Profil professionnel	10
3.1 Champ d'activité professionnel et contexte	10
3.2 Processus de travail	12
3.3 Compétences	14
4 Accès à la filière de formation	27
4.1 Dispositions générales	27
4.2 Conditions générales	27
5 Organisation de la formation	28
5.1 Plan d'études	28
5.2 Structure de la formation	28
5.2.1 Parties de la formation	29
5.3 Coordination	30
5.3.1 Tâches des prestataires de la formation	30
5.3.2 Tâches des entreprises de stage de fin de formation	30
5.3.3 Tâches des institutions publiques ou privées de la santé et de l'éducation comme entreprises de stage	30
5.4 Exigences posées aux prestataires de la formation	31
5.5 Exigences posées aux entreprises de stage de fin de formation	31
6 Procédure de qualification	32
6.1 Dispositions générales	32
6.2 Objet de la procédure de qualification	32
6.3 Conditions d'admission à l'examen de diplôme	32
6.4 Réalisation de l'examen de diplôme	32
6.5 Evaluation et pondération des performances d'apprentissage et promotion	33
6.6 Expertes et experts	33
6.7 Diplôme ES	33

6.8	Possibilité de répétition	33
6.9	Procédure de recours	33
6.10	Interruption / abandon de la formation	33
7	<i>Dispositions transitoires et finales</i>	34
7.1	Conditions pour les assistantes dentaires et assistants dentaires titulaires du certificat fédéral de capacité selon l'ancien règlement	34
7.2	Entrée en vigueur	34
7.3	Ediction	34
7.4	Approbation	34
8	<i>Annexe</i>	35
8.1	Glossaire	35
8.2	Répertoire des sources	36

1 Introduction

Le plan d'études cadre est la base de l'élaboration des filières de formation entre les partenaires de la formation en école et en pratique professionnelle.

Le plan d'études cadre sert de fondement à tout règlement ou accord plus élaboré tels que les conventions de formation conclues entre les partenaires pour la formation. Les responsabilités doivent être clairement définies entre les entreprises de stage et le prestataire de la formation.

La collaboration sous la forme d'un partenariat entre les deux entités formatrices, école et entreprises de stage, ainsi que le développement de la qualité, considéré comme tâche permanente, sont les ambitions majeures du plan d'études cadre.

1.1 Organe responsable

Le répondant de la filière de formation d'hygiéniste dentaire dipl. ES est l'Organisation faitière nationale du monde du travail pour le domaine de la Santé – OdASanté.

1.2 Examen périodique du plan d'études cadre

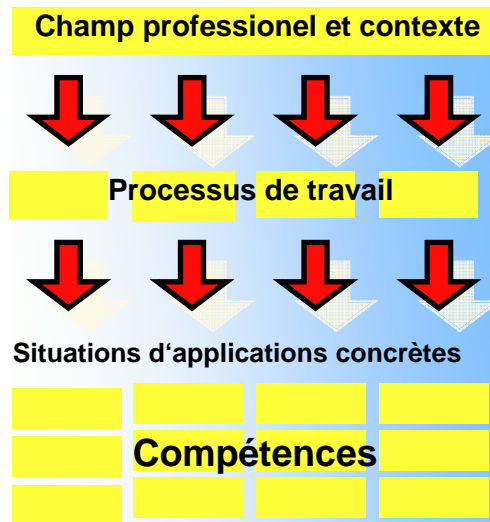
L'actualisation périodique du plan d'études cadre est une tâche commune de l'OdASanté, dans laquelle Swiss Dental Hygienists est représentée, de la Société Suisse d'Odontostomatologie et des prestataires de la formation. La collaboration fait l'objet d'un accord contractuel. Une commission de développement est instaurée pour l'actualisation du plan d'études cadre.

1.3 Bases légales et textes normatifs

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (Lois sur la formation professionnelle, LFPr)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (Ordonnance sur la formation professionnelle, OFPr)
- Ordonnance du DFE du 11 mars 2005 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)
- Guide de l'OFFT relatif à l'élaboration de plans d'études cadre pour les écoles supérieures, 31 mars 2006
- Guide de l'OdASanté de janvier 2008 pour l'élaboration des plans d'études cadres dipl. ES / dipl. EPD ES
- Loi sur la radioprotection du 22 mars 1991 et ordonnance sur la radioprotection du 22 juin 1994.
- Ordonnance du 15 septembre 1998 sur les formations et les activités autorisées en matière de radioprotection (Ordonnance sur la formation en radioprotection)
- Loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (Loi sur les produits thérapeutiques, LPTTh)
- Lois et ordonnances cantonales sur l'autorisation de pratiquer.

1.4 Explications relatives au profil de la profession et aux compétences à acquérir

Ce plan d'étude cadre est structuré selon le modèle ci-dessous :



Elaboration du profil de la profession

Champ professionnel et contexte

Sont décrites ici les tâches et les activités centrales, les acteurs concernés et le contexte de travail.

Processus de travail

Les processus de travail émanent du champ professionnel et du contexte. Ils décrivent les différentes situations d'application concrètes et les domaines de tâches.

Les situations d'application concrètes sont des fractions du processus de travail.

Compétences

La définition des compétences à atteindre pour une production réalisée avec succès prend comme référence la description du champ professionnel, le contexte (profil de la profession) ainsi que la description des processus de travail primordiaux.

Une compétence est définie comme la faculté d'agir avec succès dans un domaine d'activité spécifique. Afin de définir les compétences, les domaines d'activité et l'action doivent être explicités. La compétence sera décrite sur la base d'un modèle d'action, elle précise la faculté d'organiser et d'utiliser ses ressources pour atteindre un objectif défini, acquise par une personne dans le cadre d'un enseignement ou par une autre voie.

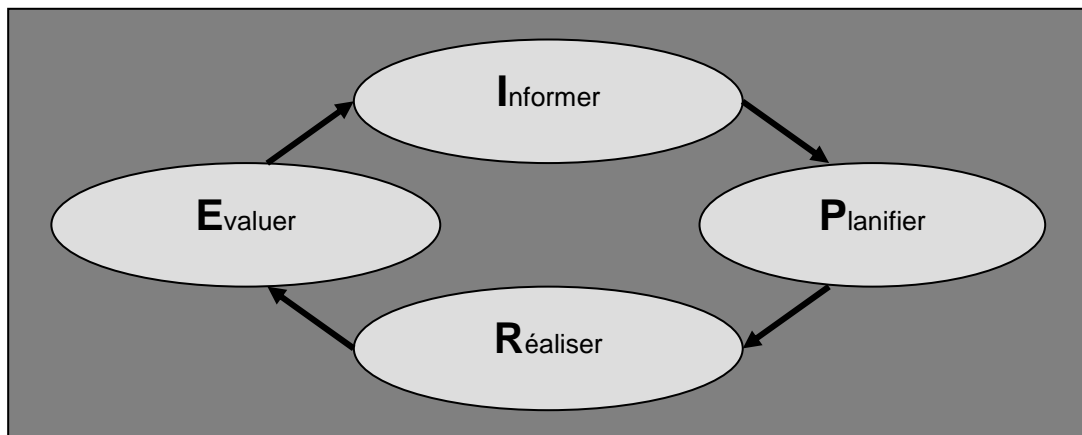
Nous entendons par ressources:

- les facultés cognitives qui comprennent l'exploitation des connaissances, des théories et des concepts, mais également l'explicitation des savoirs implicites (tacit knowledge) acquis par l'expérience
- les connaissances et savoir-faire qui sont nécessaires à une activité concrète y compris l'aptitude de créer des interactions professionnelles, souvent appelées «compétences sociales»
- les convictions et valeurs personnelles.

Modèle d'action (modèle IPRE)

Le modèle d'action permet une description structurée de chaque action. Il se subdivise en quatre étapes.

- **Informer:** assimilation d'informations en rapport avec la situation.
- **Planifier:** planification de préparatifs d'une action, décision sur des alternatives ou des variantes.
- **Réaliser:** exécution, transposition des préparatifs entrepris en vue d'une action.
- **Évaluer:** contrôle d'une action ou des effets éventuels.



Les étapes du cycle complet d'action (IPRE)

Les étapes IPRE constituent les normes qui permettent une évaluation concrète des compétences. Les normes sont une instrumentalisation des compétences. Elles permettent de mesurer des processus d'apprentissage et d'enseignement. Une compétence est acquise si une personne est capable de:

- assimiler les informations et les interpréter,
- insérer les informations dans la planification des mesures à prendre,
- mettre en œuvre les mesures,
- en apprécier l'effet.

Contenus thématiques généraux

Les contenus thématiques généraux tels qu'ils sont décrits selon l'art. 7 alinéa 1 f de l'OCM ES sont traités en vue de l'acquisition des compétences et font partie des ressources.

2 Positionnement

La formation d'hygiéniste dentaire dipl. ES (ci-après HD dipl. ES au pluriel) présuppose une formation préalable de niveau secondaire II.

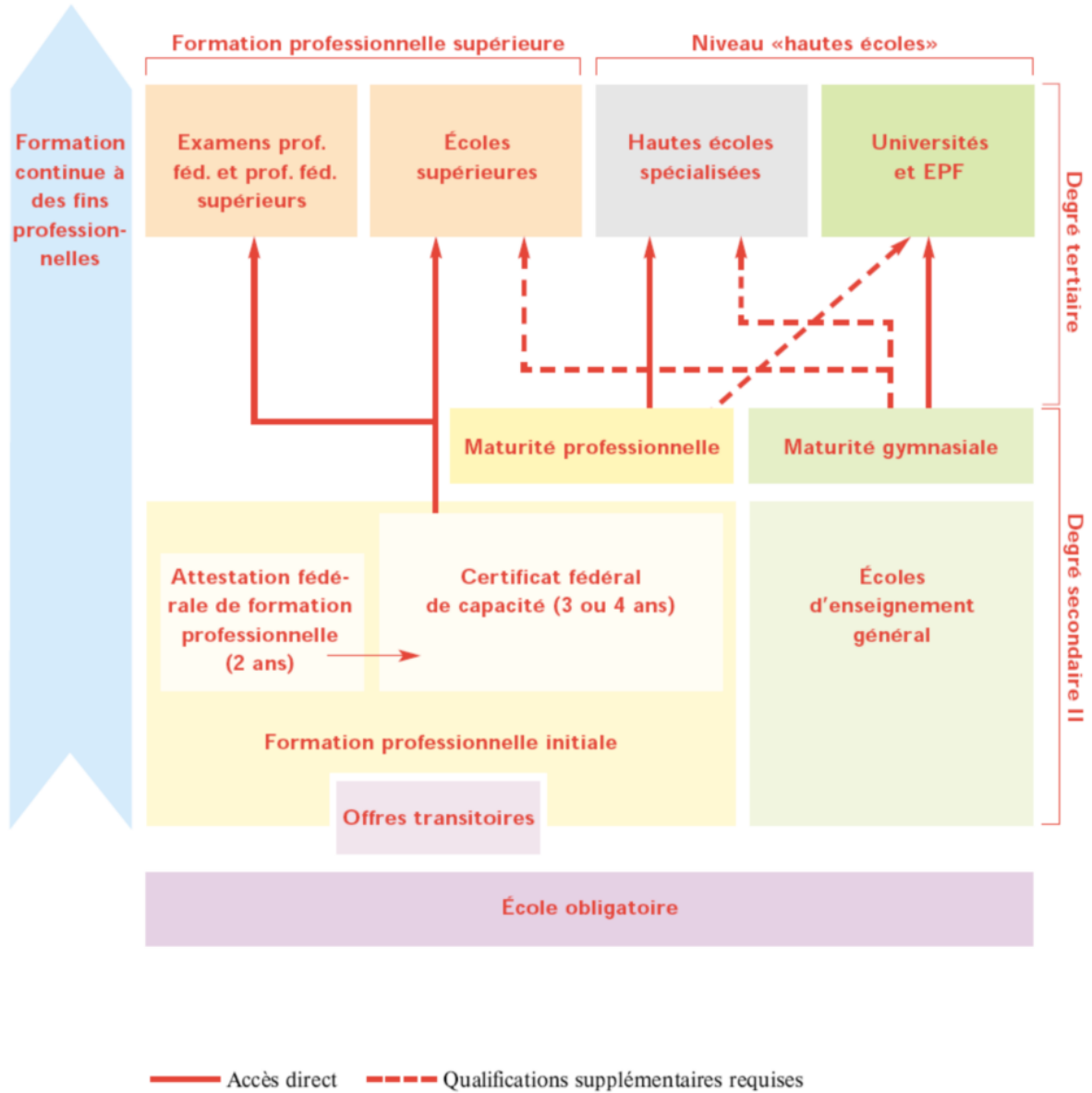
Le diplôme HD dipl. ES ouvre des possibilités de raccordement au niveau tertiaire B et tertiaire A (filiales d'études des hautes écoles spécialisées).

Le niveau d'exigence est conforme à l'échelon 6 du cadre de qualification européen¹.

Les recommandations émises par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses le 16 mai 2006 régissent l'accès des HD dipl. ES aux HES.

¹ Source: Document de travail de la commission vers un cadre européen des certifications professionnelles pour la formation tout au long de la vie. Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 8/7/2005 SEC (2005) 957

2.1 Structure de formation actuellement en vigueur: filières typiques



2.2 Titre de la profession

La réussite de la filière selon le présent plan d'études cadre conduit à l'obtention du titre reconnu et protégé par la Confédération:

Allemand : dipl. Dentalhygienikerin HF / dipl. Dentalhygieniker HF

Français : hygiéniste dentaire dipl. ES

Italien : igienista dentale dipl. SSS

Version anglaise recommandée pour le titre: Dental Hygienist with College of Professional Education and Training Diploma.

3 Profil professionnel

3.1 Champ d'activité professionnel et contexte

Les HD dipl. ES sont des professionnels et professionnelles actifs et actives dans le domaine de la prévention des caries et des parodontopathies, de la thérapie parodontale non-chirurgicale et de la thérapie de maintien ainsi que dans la promotion de la santé. Dans leur domaine, les HD dipl. ES guident les patients et patientes vers l'autonomie. Ils ou elles appliquent des mesures de prévention sous la forme d'un processus de motivation ciblé; axé sur la promotion et le maintien de la santé. L'objectif consiste à réduire autant que possible le besoin de mesures restauratrices et thérapeutiques.

Une part importante du travail des HD dipl. ES consiste en une action préventive et thérapeutique sur l'organe dentaire, afin d'en préserver la santé, d'empêcher l'apparition et/ou la progression des pathologies bucco-dentaires et de faciliter les processus de guérison.

Les HD dipl. ES sont en mesure de dépister des altérations pathologiques de la gencive, de la muqueuse buccale, du parodonte et des dents. Ils ou elles conseillent, accompagnent et prennent en charge les besoins en prévention, en thérapeutique et en esthétique / cosmétique. Ils ou elles informent sur les étiologies, les conséquences et les options thérapeutiques. Ils ou elles réfèrent au ou à la médecin-dentiste pour des examens et des traitements qui ne relèvent pas de leurs compétences ou informent les patients et patientes des options proposées par d'autres professionnel-le-s concerné-e-s.

Les HD dipl. ES assurent de façon autonome l'organisation, la planification et l'exécution des thérapeutiques initiales et de maintien (rappel ou phase de maintien). Leur traitement d'hygiène bucco-dentaire s'inscrit dans le plan de traitement général du ou de la médecin-dentiste en respectant la situation individuelle du patient ou de la patiente. A partir de l'objectif du traitement fixé en concertation avec le patient ou la patiente, l'hygiéniste dentaire choisit la stratégie thérapeutique adéquate.

Les patients et patientes consultent les HD dipl. ES sur recommandation d'un ou d'une médecin-dentiste, d'un ou d'une médecin ou de leur propre initiative.

Le traitement est prodigué à des personnes en santé, à des patients et patientes manifestant des pathologies aiguës et chroniques, ainsi qu'à des personnes présentant divers handicaps. Ces personnes peuvent appartenir à toutes classes d'âge et provenir d'horizons socio-culturels différents.

Lors de la prise en charge des patients et patientes à risque, les HD dipl. ES consultent le ou la médecin-dentiste, le ou la médecin avant le traitement.

Les HD dipl. ES s'emploient à prodiguer un traitement efficace, efficient, au meilleur coût. Ils ou elles mettent en place un cadre à même de garantir le succès du traitement, ainsi qu'un suivi approprié des patients et patientes.

Les HD dipl. ES évoluent au sein d'équipes médico-dentaires ou médicales. Ils ou elles travaillent dans les cabinets dentaires, les cliniques dentaires, les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, dans l'industrie, le service public, les établissements scolaires, les centres de santé et les centres de formation. Différents modèles de travail sont envisageables: HD dipl. ES employé-e-s, HD dipl. ES indépendant-e-s dans un cabinet collectif ou HD dipl. ES indépendant-e-s dans un cabinet individuel. Ils ou elles exercent leur profession conformément aux dispositions légales. Ils ou elles sont responsables de leurs prestations. Les res-

responsabilités médicales et médico-dentaires sont définies par les dispositions légales en ce qui concerne l'installation et l'exploitation des cabinets.

Les HD dipl. ES peuvent assumer des responsabilités de gestion dans leur domaine de compétence. Ils ou elles délèguent des tâches relatives à l'organisation, à l'hygiène et/ou à la prophylaxie aux assistants et aux assistantes dentaires, aux assistants et aux assistantes en prophylaxie, ainsi qu'aux éducateurs et éducatrices dentaires scolaires et veillent à leur exécution correcte. Sur demande, ils ou elles conseillent les professionnel-le-s de la santé et de l'éducation sur les questions d'hygiène bucco-dentaire.

Les HD dipl. ES détiennent la compétence technique dans les processus de traitement d'hygiène bucco-dentaire au sein d'équipes multidisciplinaires, par exemple dans les établissements médico-sociaux ou les hôpitaux.

L'avenir professionnel est principalement influencé par les évolutions suivantes:

Évolution sociale

- Transformations démographiques dues au vieillissement d'une population qui, grâce à la prévention, peut conserver ses dents jusqu'à un âge avancé.
- Exigences croissantes des patients et patientes en matière d'esthétique.
- Intérêt grandissant de la valeur accordée au maintien des dents naturelles.
- Augmentation du nombre de patients et patientes psychologiquement atteints.

Évolution scientifique

- Développement de la recherche scientifique et évolution des méthodes de diagnostic, prévention, thérapie non invasive et médication.
- Perfectionnement des technologies et des méthodes.
- Croissance des interactions entre maladies systémiques, troubles liés au stress et affections de la cavité buccale.

Évolution de la santé publique

- Déploiement des mesures de prévention et de promotion de la santé dans le cadre de campagnes nationales, cantonales et communales.
- Renforcement des liens interdisciplinaires et pluridisciplinaires dans l'approfondissement d'une vision globale de la situation des patients et patientes.
- Dépistage précoce des modifications bucco-dentaires symptomatiques de pathologies systémiques.

Évolution économique

- Exigence accrue de rentabilité associée à une amélioration de la qualité.
- Tendance marquée du concept de suivi et de traitement sur les besoins ainsi que les possibilités individuelles des patients et patientes.

Cela implique pour la formation, en particulier,

- des connaissances approfondies en médecine-dentaire, en médecine, en gérontologie, en gérodonologie, de même qu'en psychologie et en communication;
- une évaluation accrue des facultés analytiques et organisationnelles, ainsi qu'une augmentation de l'efficacité et de l'efficacité;
- une adaptation permanente des cursus en fonction des changements opportuns de la pratique au cabinet.

3.2 Processus de travail

Le champ professionnel des HD dipl. ES se subdivise en six processus de travail.

Processus de travail 1: Processus de prévention

Les HD dipl. ES ont une vision globale des patients et patientes et conçoivent avec eux et elles un concept de prévention conformément à la situation de chacun et chacune.

Ils ou elles planifient et organisent des programmes didactiques de prévention destinés au grand public. Ils ou elles sont responsables de leurs actions.

Ils ou elles encouragent ainsi un changement de comportement et contribuent par là même à promouvoir la santé.

Ils ou elles sont conscient-e-s de l'importance de la prévention individuelle et agissent en conséquence.

Processus de travail 2: Processus de communication et de motivation

Les HD dipl. ES établissent une relation de confiance avec les patients et patientes ainsi qu'avec les professionnel-le-s des équipes interdisciplinaires, pluridisciplinaires et services extérieurs en instaurant un modèle de communication professionnel répondant à la situation et au public-cible.

Les HD dipl. ES adaptent donc leur message aux professionnel-le-s des équipes interdisciplinaires et pluridisciplinaires, ainsi qu'aux services extérieurs. Il s'agit en l'occurrence des cabinets dentaires, des cliniques dentaires de la jeunesse, des établissements scolaires enfantins et primaires, des lieux de vie du jeune enfant, des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des professionnel-le-s de pratique privée, des universités avec les diverses sections de médecine-dentaire, des administrations et des autorités.

Les HD dipl. ES favorisent l'instauration d'un environnement favorable pour tous les partenaires par l'application de méthodes pédagogiques et didactiques différenciés, par leur comportement, leur attitude et, tout particulièrement, par la reconnaissance de l'autre et la réflexion dans l'action.

Processus de travail 3: Processus thérapeutique

Les HD dipl. ES sont responsables, dans le cadre de leurs compétences, des conduites des anamnèses justifiées et du recueil des données. Selon des critères professionnels, ils ou elles prennent en charge les patients et patientes à risque. Ils ou elles effectuent les radiographies conformément au concept applicable. Ils ou elles appliquent les traitements d'hygiène bucco-dentaire selon l'interprétation des données.

Ils ou elles prennent en compte la situation individuelle des patients et patientes ainsi que le plan thérapeutique global du ou de la médecin-dentiste.

Ils ou elles suivent des concepts thérapeutiques reconnus et étayés par la recherche scientifique.

Processus de travail 4: Gestion des ressources et des procédures

Les HD dipl. ES assument la responsabilité des déroulements organisationnels et administratifs dans leur domaine de compétence.

Ils ou elles assurent la gestion du matériel ainsi que des instruments et organisent la place de travail dans le respect de l'environnement et du développement durable ainsi que dans le cadre légal.

Processus de travail 5: Gestion

Les HD dipl. ES peuvent, dans leur domaine de compétences et selon le modèle de travail, assumer la responsabilité de la gestion des tâches des assistants et assistantes en prophylaxie ainsi que des éducateurs et éducatrices dentaires scolaires. Ils ou elles délèguent des tâches aux assistants et aux assistantes dentaires et endossent la responsabilité de leur exécution ainsi que de l'évaluation de leur qualité. Dans le cadre du stage, ils ou elles encadrent, accompagnent et qualifient les étudiants et étudiantes hygiénistes dentaires.

Processus de travail 6: Évolution professionnelle et gestion des connaissances

Les HD dipl. ES se perfectionnent en permanence sur le plan personnel, social et professionnel et actualisent leurs connaissances. Ils ou elles traitent les connaissances avec un regard critique et évaluent leurs réalisations.

Ils ou elles prennent part aux évaluations des contenus de la formation.

Ils ou elles assurent le transfert de connaissances sur les plans pluridisciplinaires, interdisciplinaires et multidisciplinaires.

Ils ou elles promeuvent leur profession dans le domaine public.

Ils ou elles participent à des projets de recherche en rapport avec leur environnement professionnel et assument une part de responsabilité pour leur développement et leur réalisation.

3.3 Compétences

Aperçu des processus de travail et des compétences à acquérir

Processus de travail 1 Processus de prévention	Processus de travail 2 Processus de communication et de motivation	Processus de travail 3 Processus thérapeutique	Processus de travail 4 Gestion des ressources et des procédures	Processus de travail 5 Gestion	Processus de travail 6 Évolution professionnelle et gestion des connaissances
1.1 Information aux individus et aux groupes	2.1 Concept relationnel/ communication avec les patients et patientes	3.1 Anamnèse et recueil de données	4.1 Gestion du matériel	5.1 Responsabilité	6.1 Transfert des savoirs
1.2 Prévention individuelle	2.2 Collaboration au sein de l'équipe et avec d'autres professionnel-le-s	3.2 Radiographie	4.2 Organisation du travail	5.2 Gestion des conflits	6.2 Formation tout au long de la vie
	2.3 Motivation et changement de comportement	3.3 Interprétation des données	4.3 Garantie de l'hygiène du lieu de pratique et prévention des infections		6.3 Recherche et développement
		3.4 Planification d'un traitement d'hygiène bucco-dentaire	4.4 Assurance qualité		6.4 Relations publiques
		3.5 Réalisation du traitement d'hygiène bucco-dentaire			
		3.6 Maîtrise des situations imprévues			

Processus de travail 1: Processus de prévention

Processus de travail

Les HD dipl. ES ont une vision globale des patients et patientes et conçoivent avec eux et elles un concept de prévention conformément à la situation de chacun et chacune.

Ils ou elles planifient et organisent des programmes didactiques de prévention destinés au grand public. Ils ou elles sont responsables de leurs actions.

Ils ou elles encouragent ainsi un changement de comportement et contribuent par là même à promouvoir la santé.

Ils ou elles sont conscient-e-s de l'importance de la prévention individuelle et agissent en conséquence.

Compétence 1.1: Information aux individus et aux groupes

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES informent les individus et groupes de toute classe d'âge - selon les besoins spécifiques du public-cible - sur la prévention des pathologies bucco-dentaires et les options thérapeutiques préconisées sur la base des connaissances scientifiques.

Par l'information donnée sur les conséquences que peuvent avoir les pathologies bucco-dentaires, ils ou elles contribuent à la promotion de la santé.

Les HD dipl. ES appliquent les méthodes, conduisent les programmes et développent les stratégies et concepts distincts et adaptés au public-cible individuel ou collectif.

Cycle d'action

I Établir les besoins individuels et identifier le mode de vie des individus et des groupes.

P Choisir les contenus et les méthodes en adéquation à ces différentes situations.

R Informer sur les connaissances et les méthodes professionnelles scientifiquement étayées requises pour la prévention et la promotion de la santé en fonction de la situation et des bénéficiaires.

E Apprécier l'effet de son action au moyen d'instruments d'évaluation, de concert avec d'éventuels partenaires. Réfléchir (par l'évaluation et l'auto-évaluation) sur les résultats et mettre en œuvre des mesures d'amélioration.

Compétence 1.2: Prévention individuelle

Situation d'application concrète

Le quotidien professionnel des HD dipl. ES se caractérise par des interventions dans la zone personnelle bucco-dentaire des patients et patientes et par des positions de travail et des mouvements répétitifs pénibles. Ils ou elles s'exposent par ailleurs aux risques d'infection.

Les HD dipl. ES prennent toutes les mesures requises de prévention des maladies professionnelles; de la transmission d'infections; des accidents professionnels et autres atteintes à la santé pouvant survenir dans l'exercice de la profession.

Ils ou elles se protègent contre les rayonnements X.

Ils ou elles suivent les dispositions légales.

Cycle d'action

- I Identifier les risques spécifiques encourus dans l'exercice de la profession.
- P Prendre les mesures requises et définir l'approche que demande la situation.
- R Appliquer les principes propres à l'hygiène et à l'ergonomie. Prévenir les risques et les dangers pour préserver leur propre santé physique et psychique.
- E Réfléchir (par l'évaluation et l'auto-évaluation) sur les résultats des mesures prises et leur impact sur le propre état psychique et physique.

Processus de travail 2: Processus de communication et de motivation

Processus de travail

Les HD dipl. ES établissent une relation de confiance avec les patients et patientes ainsi qu'avec les professionnel-le-s des équipes interdisciplinaires, pluridisciplinaires et services extérieurs en instaurant un modèle de communication professionnel répondant à la situation et au public-cible.

Les HD dipl. ES adaptent donc leur message aux professionnel-le-s des équipes interdisciplinaires et pluridisciplinaires, ainsi qu'aux services extérieurs. Il s'agit en l'occurrence des cabinets dentaires, des cliniques dentaires de la jeunesse, des établissements scolaires enfantins et primaires, des lieux de vie du jeune enfant, des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des professionnel-le-s de pratique privée, des universités avec les diverses sections de médecine-dentaire, des administrations et des autorités.

Les HD dipl. ES favorisent l'instauration d'un environnement favorable pour tous les partenaires par l'application de méthodes pédagogiques et didactiques différenciés, par leur comportement, leur attitude et, tout particulièrement, par la reconnaissance de l'autre et la réflexion dans l'action.

Compétence 2.1: Concept relationnel/communication avec les patients et patientes

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES évoluent dans un champ de polarité entre les besoins et les possibilités des patients et patientes et les indications caractéristiques du traitement.

Le concept relationnel vise à instaurer un climat de confiance et à faciliter le changement de comportement souhaité. Il faut pour cela une collaboration durable.

Les moyens et les méthodes appropriés sont mis à profit lors des contrôles individuels (phase de maintien).

Les HD dipl. ES prennent en compte à cet égard les différents états de santé et les situations de vie, les handicaps éventuels, l'âge et le contexte socioculturel des patients et patientes.

Ils ou elles gardent également une attitude professionnelle dans des conditions difficiles.

Cycle d'action

- I Identifier les besoins individuels et les exigences propres aux diverses situations.
- P Choisir une approche relationnelle conforme à la situation des patients et patientes. Prendre en compte les différents intérêts et possibilités pour mieux atteindre l'objectif.

R Communiquer, informer et clarifier selon la situation et les destinataires.
Instaurer un climat de confiance par leur comportement et leur attitude.

E Mesurer l'impact de l'action d'après la propension à coopérer manifestée par les patients et patientes.

Compétence 2.2: Collaboration au sein de l'équipe et avec d'autres professionnel-le-s

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES collaborent avec des médecins-dentistes et autres professionnel-le-s au sein d'une équipe multidisciplinaire, de même qu'avec des services externes. Ils ou elles assurent le suivi des patients et patientes avec les médecins-dentistes et les autres professionnel-le-s concerné-e-s. Ils ou elles veillent aux intérêts des patients et patientes pour les faire bénéficier d'un traitement d'hygiène bucco-dentaire adéquat. Leur attitude repose sur des principes éthiques.

Les HD dipl. ES partagent la responsabilité de la collaboration au sein de l'équipe et favorisent les rapports de partenariat internes et externes. Il faut pour cela avoir conscience de son propre rôle, de ses propres droits et obligations, et de ceux des partenaires dans le respect du cadre légal.

Cycle d'action

I Identifier les exigences et les besoins de l'équipe, des autres professionnel-le-s et des services externes.

P Choisir une approche propice à la collaboration, en fonction des attentes, des droits et des obligations de toutes les parties en présence selon la situation.

R Prendre conscience de leur rôle professionnel et s'en tenir à leurs compétences.
Agir en adéquation avec la situation, tenir compte des intérêts, des droits et des obligations de toutes les parties en présence, et agir selon des principes éthiques. Faire preuve de coopération et encourager ainsi les rapports de partenariat internes et externes.

E Analyser les réactions des membres de l'équipe, ainsi que des partenaires externes, et réfléchir (évaluation / auto-évaluation) sur leur propre action afin d'optimiser la collaboration.

Compétence 2.3: Motivation et changement de comportement

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES suscitent l'intérêt des patients et patientes à la santé bucco-dentaire et ses liens avec la santé générale en appliquant les stratégies de motivation congrues. Ils ou elles évaluent la situation et prennent en compte les ressources des patients et patientes.

Un savoir approfondi, ainsi que des connaissances psychologiques et pédagogiques appropriées sont requises pour obtenir des changements de comportement.

Cycle d'action

I Identifier les ressources individuelles des patients et patientes.

P Choisir une stratégie de motivation convenant à la situation donnée.

- R Inciter les patients et patientes à changer de comportement en employant les moyens et les méthodes adéquats.
- E Contrôler le résultat du traitement en fonction du comportement des patients et patientes, ainsi que des paramètres; évaluation, analyse, planification des adaptations et mise en œuvre.

Processus de travail 3: Processus thérapeutique

Processus de travail

Les HD dipl. ES sont responsables, dans le cadre de leurs compétences, des conduites des anamnèses justifiées et du recueil des données. Selon des critères professionnels, ils ou elles prennent en charge les patients et patientes à risque. Ils ou elles effectuent les radiographies conformément au concept applicable. Ils ou elles appliquent les traitements d'hygiène bucco-dentaire selon l'interprétation des données.

Ils ou elles prennent en compte la situation individuelle des patients et patientes ainsi que le plan thérapeutique global du ou de la médecin-dentiste.

Ils ou elles suivent des concepts thérapeutiques reconnus et étayés par la recherche scientifique.

Compétence 3.1: Anamnèse et recueil de données

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES effectuent le recueil approprié des données et élaborent la documentation pour établir le plan de traitement. La prise de radiographies de la face et du crâne à des fins diagnostiques en fait partie. Ils ou elles suivent les dispositions légales à cet égard.

Les HD dipl. ES tiennent compte de la situation globale des patients et patientes.

Ils ou elles s'appuient sur des connaissances techniques et psychologiques fondées sur la science, ainsi que les moyens et les méthodes adéquats.

Cycle d'action

- I Identifier la situation globale des patients et patientes et s'informer sur les besoins, leurs desiderata et leurs attentes.
- P Planifier le recueil approprié des données ainsi que la réalisation de la documentation.
- R Effectuer l'anamnèse, recueillir les données pertinentes et documenter.
- E Vérifier constamment de façon autonome les éléments choisis et les comparer entre eux.

Compétence 3.2: Radiographie

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES utilisent de manière autonome les installations radiographiques à des fins diagnostiques conformément aux instructions d'un ou d'une médecin-dentiste, expert en radioprotection.

Ils ou elles respectent les dispositions des ordonnances en vigueur sur la radioprotection. Ils ou elles distinguent les modifications et prennent les décisions adéquates pour l'établissement de leur plan de traitement d'hygiène bucco-dentaire et en concertation avec le patient ou la patiente.

Pour un complément de diagnostic et une thérapie supplémentaire, ils ou elles en réfèrent au ou à la médecin-dentiste ou à un-e autre professionnel-le.

Cycle d'action

- I Identifier les situations de travail nécessitant un examen.

- P Planifier la procédure de travail correspondante (prises de vues) en tenant compte du concept appliqué au cabinet, ainsi que des contraintes individuelles des patients et patientes. Appliquer la technique de prise de vue adéquate et respecter les dispositions des ordonnances sur la radioprotection en vigueur.

- R Réaliser en conformité des radiographies en tenant compte des nécessités individuelles du patient ou de la patiente et en respectant les dispositions de l'ordonnance en vigueur sur la radioprotection.
Planifier l'intervention requise du ou de la médecin-dentiste ou d'autres professionnel-le-s. Interpréter les radiographies dans le domaine de compétence et déceler les modifications. Demander l'avis du ou de la médecin-dentiste ou d'autres professionnel-le-s.

- E Contrôler la qualité de l'image.
Garantir l'assurance qualité dans le domaine de compétence.
Réfléchir (évaluer / auto-évaluer) sur l'efficacité et l'efficience de sa propre procédure.

Compétence 3.3: Interprétation des données

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES identifient les facteurs de risque lors de l'anamnèse, analysent les données, interprètent les radiographies, décèlent les modifications, tirent les conclusions y relatives et prennent les décisions appropriées pour leur traitement.

Ils ou elles conseillent les patients et patientes sur les relations entre les modifications bucco-dentaires et les maladies systémiques, et leur exposent d'autres possibilités d'examen et de traitement au cabinet dentaire ou chez d'autres professionnel-le-s.

Cycle d'action

- I Analyser les données et identifier les facteurs de risque.

- P Interpréter les données et les radiographies.

- R Prendre les décisions appropriées pour leur traitement et initier des examens supplémentaires avec l'accord du patient ou de la patiente.

- E Vérifier et contrôler la pertinence des constats établis pendant le traitement et les soumettre si besoin à d'autres professionnel-le-s concerné-e-s.

Compétence 3.4: Planification d'un traitement d'hygiène bucco-dentaire

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES établissent un plan de traitement et de suivi en accord avec le patient ou la patiente selon l'interprétation des données recueillies. A cet égard, ils ou elles prennent en compte les objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme.

Ils ou elles coordonnent leur traitement d'hygiène bucco-dentaire avec le plan de traitement global du ou de la médecin-dentiste et d'autres professionnel-le-s concerné-e-s.
Les concepts thérapeutiques reconnus sont référence.

Cycle d'action

- I Appréhender la situation générale, les besoins ainsi que les desiderata des patients et patientes.
- P Définir les priorités et les objectifs selon des concepts thérapeutiques reconnus et les ajuster aux ressources ainsi qu'aux besoins des patients et patientes.
- R Établir le plan individualisé de traitement et de suivi en concertation avec le patient ou la patiente en fonction des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme.
- E Contrôler le plan de traitement en permanence et l'adapter à la situation du patient ou de la patiente.

Compétence 3.5: Réalisation du traitement d'hygiène bucco-dentaire

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES éliminent les dépôts bactériens sus- et sous-gingival; procèdent au traitement parodontal non-chirurgical; rectifient les obturations débordantes; effectuent les polis-sages et remodelent le contour des obturations; désensibilisent et imprègnent les surfaces dentaires et radiculaires; effectuent le blanchiment des dents vitales.

L'action thérapeutique des HD dipl. ES se caractérise par un travail tactile minutieux dans un espace extrêmement restreint, difficilement accessible, personnel et sensible. Le travail demande une perception fine des réactions des patients et patientes, et de l'observation de toutes les modifications. Il requiert aussi de la précision et de la persévérance dans le respect des délais prévus.

A chaque intervention, ils ou elles étudient l'équilibre entre la réalisation de l'objectif, le bien-être des patients et patientes, ainsi que leur disposition et leur aptitude à collaborer.

Ils ou elles se servent d'instruments, de matériel et d'appareils appropriés de manière aussi peu invasive que possible conformément à l'intervention et à la situation en veillant à provoquer un minimum de douleurs. Leurs démarches thérapeutiques ne sont pas invasives et respectent le cadre légal.

Cycle d'action

- I S'informer sur le traitement à prodiguer d'après le plan thérapeutique.
- P Planifier le traitement conformément aux étapes thérapeutiques prévues.

R Mettre en œuvre le plan de traitement.

E Étudier les résultats du traitement en fonction de paramètres existants et planifier les étapes ultérieures.

Compétence 3.6: Maîtrise des situations imprévues

Situation d'application concrète

Des situations accidentelles d'ordre médical ou médico-dentaire avec les patients et patientes peuvent survenir à tout moment dans l'activité quotidienne des HD dipl. ES, de même que des risques liés au traitement d'hygiène bucco-dentaire ou des pannes d'installations techniques. Les HD dipl. ES réagissent de manière adéquate en fonction de la situation. Ils ou elles respectent les protocoles d'urgence en vigueur d'après les dispositions légales et les instructions de service.

Cycle d'action

I Identifier les situations imprévisibles au travail.

P Définir les priorités et adopter une démarche adaptée à la situation.

R Élaborer des solutions aux problèmes ou participer à leur accomplissement.
Appliquer la procédure prévue.

E Étudier l'impact de l'intervention et améliorer les mesures d'urgence pour d'autres situations imprévues.

Processus de travail 4: Gestion des ressources et des procédures

Processus de travail

Les HD dipl. ES assument la responsabilité des déroulements organisationnels et administratifs dans leur domaine de compétence.

Ils ou elles assurent la gestion du matériel ainsi que des instruments et organisent la place de travail dans le respect de l'environnement et du développement durable ainsi que dans le cadre légal.

Compétence 4.1: Gestion du matériel

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES assurent la gestion, selon le concept de développement durable et de protection de l'environnement, du matériel, des appareils, des instruments, des produits et des médicaments dans leur domaine de compétence. Ils ou elles vérifient l'état, l'utilisation et le fonctionnement des appareils et des instruments.

Selon le lieu de travail, ils ou elles peuvent déléguer ces tâches.

Ils ou elles appliquent les connaissances techniques et scientifiques dans leur domaine de compétence.

Cycle d'action

I Identifier le besoin.

P Planifier de manière efficiente en tenant compte des contraintes budgétaires, énergétiques et de la gestion des déchets.

R Gérer le matériel, les appareils, les instruments, les produits et les médicaments.
Contrôler l'état, l'utilisation et le fonctionnement.

E Vérifier l'adéquation des décisions et des mesures prises.

Compétence 4.2: Organisation du travail

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES assurent un concept de gestion comprenant un déroulement des procédures et d'amélioration de l'organisation en utilisant des outils techniques et des instruments de planification.

Ils ou elles effectuent ou délèguent les tâches administratives correspondant à leur domaine de compétence.

Ils ou elles assurent une documentation sur les données administratives et thérapeutiques du patient ou de la patiente ainsi que l'archivage. Ils ou elles garantissent le bon fonctionnement du système de «phase de maintien».

Cycle d'action:

I Recueillir les données nécessaires à l'établissement des procédures administratives et organisationnelles adéquates.

P Planifier le déroulement du travail au moyen d'un concept de gestion.

R Documenter et archiver les données propres au traitement. Définir l'intervalle des contrôles «phase de maintien» des patients et patientes.
Effectuer les tâches administratives relatives au domaine de compétence.

E Vérifier les mesures prises au moyen du concept de gestion.

Compétence 4.3: Garantie de l'hygiène du lieu de pratique et prévention des infections

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES garantissent la sécurité dans le contexte de leur travail et dans le traitement des patients et patientes. A cet égard, ils ou elles respectent les dispositions légales sur l'hygiène, le concept sur l'hygiène en vigueur et les prescriptions médicales générales sur la prévention des infections lors du traitement des patients et patientes.

Cycle d'action

I Apprécier la situation pour démontrer les mesures d'hygiène nécessaires.

P Planifier les mesures d'hygiène en fonction de la situation et prendre les précautions essentielles.

R Assurer l'application des mesures d'hygiène requises au cabinet.
Planifier le travail conformément aux précautions prises.

E Vérifier, contrôler et documenter les procédures, ainsi que les mesures.

Compétence 4.4: Assurance qualité

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES participent au contrôle de qualité du lieu de travail ainsi qu'à l'optimisation des processus. Ils ou elles respectent les normes légales, développent des outils pour garantir la qualité dans leur domaine de compétences et adaptent leurs outils au système interne de qualité de l'entreprise.

Cycle d'action

I Identifier, en regard du cycle de qualité, les faiblesses du propre contexte de travail.

P Planifier les mesures de correction.

R Appliquer les mesures.

E Contrôler l'impact des mesures.

Processus de travail 5: Gestion

Processus de travail

Les HD dipl. ES peuvent, dans leur domaine de compétences et selon le modèle de travail, assumer la responsabilité de la gestion des tâches des assistants et assistantes en prophylaxie ainsi que des éducateurs et éducatrices dentaires scolaires. Ils ou elles délèguent des tâches aux assistants et aux assistantes dentaires et endossent la responsabilité de leur exécution ainsi que de l'évaluation de leur qualité. Dans le cadre du stage, ils ou elles encadrent, accompagnent et qualifient les étudiants et étudiantes hygiénistes dentaires.

Compétence 5.1: Responsabilité

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES peuvent être, dans leur domaine de compétence, responsables de la gestion. Ils ou elles délèguent des tâches relatives à l'organisation, l'hygiène et/ou à la prophylaxie aux assistants et aux assistantes dentaires; aux assistants et aux assistantes en prophylaxie ainsi qu'aux éducateurs et éducatrices dentaires scolaires et veillent à leur exécution correcte.

Ils ou elles forment et évaluent les étudiants et étudiantes hygiénistes dentaires.

Ils ou elles apportent leur soutien aux collaborateurs ou collaboratrices en prophylaxie nouvellement engagé-e-s.

Cycle d'action

I Identifier les ressources existantes.

P Planifier l'utilisation rationnelle des ressources.

R Utiliser les ressources. Superviser l'application et contrôler le résultat.

E Évaluer la procédure et engager les adaptations nécessaires.

Compétence 5.2: Gestion des conflits

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES préviennent les conflits au sein de l'équipe ainsi qu'auprès des patients et patientes et s'engagent pour une résolution. Ce faisant, ils ou elles ont conscience des différents rôles, compétences, droits et obligations des membres de l'équipe. Ils ou elles appliquent les moyens et méthodes appropriés.

Cycle d'action

- I Identifier les situations conflictuelles.
- P Adopter une démarche conforme à la situation.
- R Appliquer des stratégies de résolution des conflits.
- E Réfléchir (évaluation / auto-évaluation) sur l'action menée et procéder à l'évaluation du résultat.

Processus de travail 6: Évolution professionnelle et gestion des connaissances

Processus de travail

Les HD dipl. ES se perfectionnent en permanence sur le plan personnel, social et professionnel et actualisent leurs connaissances. Ils ou elles traitent les connaissances avec un regard critique et évaluent leurs réalisations. Ils ou elles prennent part aux évaluations des contenus de la formation. Ils ou elles assurent le transfert de connaissances sur les plans pluridisciplinaires, interdisciplinaires et multidisciplinaires. Ils ou elles promeuvent leur profession dans le domaine public. Ils ou elles participent à des projets de recherche en rapport avec leur environnement professionnel et assument une part de responsabilité pour leur développement et leur réalisation.

Compétence 6.1: Transfert des savoirs

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES transmettent leurs savoirs, échangent sur leurs pratiques professionnelles et participent à la formation d'étudiants et étudiantes stagiaires. Ils ou elles déploient leur activité au sein d'organismes nationaux comme internationaux, et collaborent à des revues spécialisées, lors de manifestations internes ou externes. Ils ou elles appliquent des méthodes didactiques et de prise de parole en public ainsi que celles relatives aux technologies de l'information et de communication.

Cycle d'action

- I S'informer sur les connaissances en vigueur et les connaissances nouvelles s'inscrivant dans le contexte professionnel.
- P Planifier sa propre contribution à la formation et au perfectionnement professionnel des étudiants et étudiantes.
Planifier la participation à des manifestations internes ou externes.
Planifier les moyens et les méthodes de mise en œuvre.

R Transmettre les connaissances acquises.

Accompagner les processus d'apprentissage des étudiants et étudiantes et prendre part à leur qualification.

Participer à des manifestations internes ou externes.

E Évaluer sa propre action et tirer des enseignements pour les activités à venir.

Compétence 6.2: Formation tout au long de la vie

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES sont confronté-e-s au développement d'instruments, de matériel et de produits en rapport avec les méthodes du traitement d'hygiène bucco-dentaire, ainsi qu'aux résultats obtenus par la recherche dans les sciences y relatives.

Ils ou elles suivent une formation professionnelle et personnelle continue pour prendre en compte les attentes en mouvement des patients et patientes d'une part, et répondre aux exigences qui résultent d'une collaboration interdisciplinaire et multidisciplinaire au sein de l'équipe, tout comme la gestion des activités d'autre part.

Cycle d'action

I Identifier son propre besoin de formation continue et de développement.

P Planifier les activités à même d'élargir les compétences techniques, méthodologiques, sociales et personnelles, et choisir les offres appropriées.

R Mettre à profit avec discernement les offres ou options de formation continue, ainsi que celles de développement professionnel et personnel.

E Documenter son propre curriculum professionnel.

Apprécier l'impact des activités de formation continue dans la perspective d'un développement des compétences, et tirer les enseignements pour la carrière future.

Compétence 6.3: Recherche et développement

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES prennent part à l'évaluation et au développement d'appareils, d'instruments et de produits.

Ils ou elles participent, par la collecte, la saisie et l'analyse de données, à des projets de recherche fondés sur des preuves. A cet égard, ils ou elles conviennent aux normes nationales et internationales.

Les HD dipl. ES étudient la bibliographie faisant état des recherches afin d'en tirer les enseignements pour leur activité professionnelle.

Cycle d'action

I Identifier le besoin de développement.

Analyser la littérature scientifique.

P Planifier la démarche adéquate pour acquérir des connaissances fondées sur des preuves.

R Tester de nouvelles méthodes, de nouveaux appareils, instruments et produits.
Fournir des données pour le développement et les projets de recherche.
Mettre à profit, d'une façon pertinente, les résultats.

E Vérifier l'adéquation de l'approche choisie.

Compétence 6.4: Relations publiques

Situation d'application concrète

Les HD dipl. ES contribuent largement à la santé publique bucco-dentaire. Cela présuppose une information sur l'étiologie et la pathogenèse des maladies, les effets durables du traitement bucco-dentaire ainsi que les soins individuels. Il est donc essentiel de faire connaître la profession à différents groupes cibles et organismes professionnels.

Ils ou elles prennent part aux travaux des commissions inter-professionnelles et aux campagnes de promotion de la profession.

Ils ou elles défendent leurs intérêts professionnels auprès des autorités et de l'administration, de l'industrie, du secteur privé en général et des médias.

Cycle d'action

I Identifier les déficits et les besoins d'information.

P Élaborer des stratégies d'information.

R Appliquer les stratégies d'information conformément au public-cible.

E Évaluer l'impact des propres activités.

4 Accès à la filière de formation

4.1 Dispositions générales

Les dispositions pour l'accès sont fixées par écrit par le prestataire de la formation.

4.2 Conditions générales

Sont requis pour l'admission à la formation HD dipl. ES: un certificat reconnu de secondaire II ou une qualification équivalente de même qu'un examen d'aptitudes.

Dans l'examen d'aptitude, le prestataire de la formation vérifie chez les candidats et les candidates le potentiel d'acquisition du savoir et des compétences, plus précisément les compétences sociales et personnelles. Les habiletés manuelles de dextérité sont évaluées en vue du travail minutieux de l'hygiéniste dentaire.

Le prestataire de la formation en fixe le détail.

Les candidats et les candidates pour l'admission dans la filière en cours d'emploi doivent démontrer qu'ils ou elles travaillent dans un lieu de pratique permettant le transfert des savoirs et des compétences et correspondant à la structure et aux contenus de la formation tels que décrits dans le présent plan d'études cadre.

Le certificat fédéral de capacité d'assistante dentaire et d'assistant dentaire est considéré comme certificat de capacité dans le domaine correspondant.

Le prestataire de la formation peut valider des acquis, pour autant que l'acquisition des compétences soit garantie.

Pour la validation des acquis, les prestataires de la formation appliquent des procédures standardisées dans la mesure du possible.

5 Organisation de la formation

5.1 Plan d'études

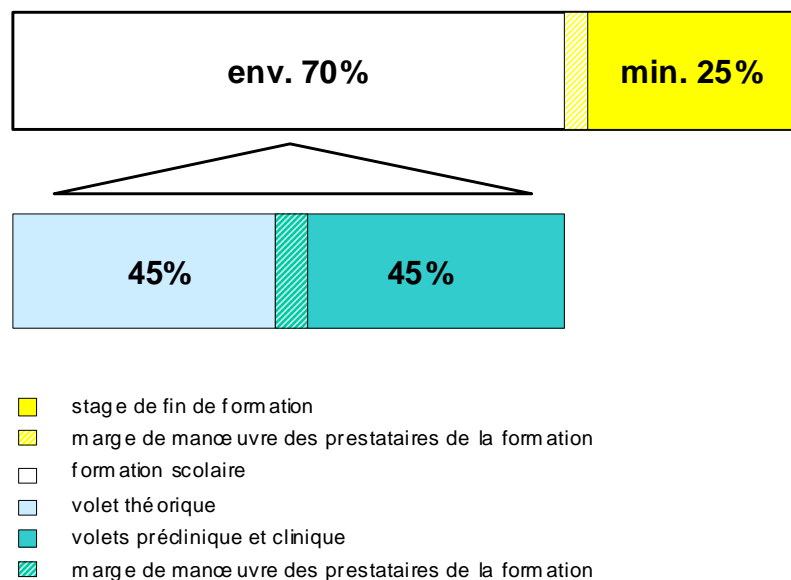
La filière de formation hygiène dentaire comporte au minimum 4 500 heures de formation pour les assistants et les assistantes dentaires titulaires d'un certificat fédéral de capacité.

Pour les titulaires d'un autre certificat du niveau secondaire II, la filière de formation hygiène dentaire comprend au minimum 5 400 heures de formation et dure, dans le cas d'une formation à plein-temps et sans interruption, 3 ans.

La formation peut être proposée en cours d'emploi. Une activité professionnelle dans le domaine de l'hygiène dentaire d'un minimum de 50% est exigée. La durée de la formation se prolonge d'autant.

5.2 Structure de la formation

La filière comprend deux parties: la formation scolaire avec un volet théorique, un volet pré-clinique et un volet clinique; ainsi qu'un stage de fin de formation. Les volets théorique, préclinique et clinique sont dispensés à l'école et dans la clinique assurant la formation; le stage de fin de formation est effectué en entreprise. Les deux parties permettent de dispenser les connaissances théoriques, ainsi que les capacités et les aptitudes pratiques. En outre, les compétences personnelles et sociales nécessaires à l'exercice expérimenté de la profession y sont développées.



Le volet théorique ainsi que les volets préclinique et clinique représentent environ 70% de la durée totale de la formation.

De cette part, 45% au moins sont consacrés à la théorie, et 45% au moins à la formation préclinique et clinique.

Le stage de fin de formation représente 25% au moins de la formation globale.

Une marge de manœuvre est accordée dans la répartition des parties de formation pour prendre en compte les particularités régionales des prestataires.

5.2.1 Parties de la formation

Formation scolaire

a. Volet théorique

L'objectif est la réalisation des connaissances professionnelles spécifiques au domaine de l'hygiéniste dentaire et des thématiques en lien et apparentées.

Les connaissances sont acquises et transférées dans des applications concrètes, d'abord simples puis difficiles et complexes. L'enseignement des thématiques en lien et apparentées permet de comprendre le contexte.

b. Volets préclinique et clinique

Dans ces volets, sont traités les concepts d'accompagnement et de traitement, des situations à problèmes ainsi que des applications concrètes. Les savoirs théoriques sont transférés dans la pratique. L'autonomie dans le transfert des savoirs lors des prises en charge de patients et patientes avec des situations à complexité progressive est au centre de la démarche. Le développement des compétences personnelles et sociales se déroule en parallèle.

Dans le volet préclinique, est acquise l'aisance nécessaire dans l'instrumentation dans une optique de prévention du risque iatrogène et pour assurer la sécurité des étudiants et étudiantes.

L'apprentissage du travail minutieux et spécifique s'effectue dans le respect des consignes d'utilisation des instruments, des matériaux et appareils adéquats et relève d'une importance essentielle.

Durant le volet clinique, les étudiants et étudiantes dispensent des traitements aux patients et patientes conformément aux instructions données. Les étudiants et étudiantes font l'objet d'un suivi et d'une supervision directe. Le bien-être des patients et patientes et le respect des principes éthiques sont pris en compte. Les étudiants et étudiantes sont formé-e-s pour prodiguer un traitement efficient.

Les étudiants et étudiantes suivent des stages dans des institutions privées ou publiques comme des cliniques, des hôpitaux, des établissements médico-sociaux, des établissements scolaires, des centres de santé. Les stages ont une durée minimum de 120 heures de formation. Ils ont pour but de promouvoir les compétences sociales et personnelles nécessaires au traitement du public-cible et avec le concours de spécialistes issus d'équipes pluridisciplinaires. Les étudiants et étudiantes découvrent les besoins de partenaires professionnels futurs et contribuent ainsi à la promotion et la prévention de la santé.

Stage de fin de formation

Durant le stage de fin de formation, les étudiants et étudiantes consolident et augmentent leurs connaissances et leurs aptitudes afin de développer les compétences décrites.

Le prestataire de la formation organise des rencontres didactiques régulières pour faciliter la réflexion sur les questions théoriques et pratiques issues des stages, ainsi que la recherche commune de solutions possibles.

L'objectif du stage de fin de formation est la maîtrise de la pratique quotidienne dans le cadre réel des contraintes temporelles et conceptuelles.

La possibilité est offerte aux étudiants et étudiantes de développer leurs capacités analytiques et de synthèse ainsi que leur autonomie. Le stage favorise par ailleurs la cohérence, la socialisation et le développement de l'identité professionnelle.

Le suivi des étudiants et étudiantes est assuré, jusqu'à l'accession à l'autonomie, par le praticien-formateur ou la praticienne-formatrice avec le concours du ou de la médecin-dentiste ou de l'hygiéniste dentaire dipl. ES.

5.3 Coordination

5.3.1 Tâches des prestataires de la formation

Le prestataire de la formation en assume la responsabilité globale.

Il dispose d'un plan d'études qui permet l'identification de l'articulation des différents volets et définit la répartition des compétences pour la partie scolaire et le stage de fin de formation.

Le prestataire de la formation se base sur un concept pédagogique qu'il a précédemment défini.

Le prestataire de la formation coordonne la collaboration avec les partenaires et les informe du plan d'études de manière générale. Il formule les objectifs de formation à l'attention des entreprises de stage et prend en compte leurs desiderata.

Le prestataire de la formation informe sur:

- le plan d'études,
- les objectifs de formation,
- l'organisation et la planification de la formation,
- l'organisation et les critères d'évaluation propres à la procédure de qualification.

Le prestataire de la formation définit et évalue les exigences pour les entreprises de stage (selon l'art. 10, alinéa 1 de l'OCM ES)

Le prestataire de la formation prépare les étudiants et étudiantes ainsi que l'entreprise au stage.

5.3.2 Tâches des entreprises de stage de fin de formation

L'entreprise de stage complète la formation clinique et favorise l'acquisition des compétences requises en situation réelle de travail.

5.3.3 Tâches des institutions publiques ou privées de la santé et de l'éducation comme entreprises de stage

L'entreprise de stage complète la formation dans le cadre prévu. Elle favorise l'acquisition des compétences requises en situation réelle de travail.

5.4 Exigences posées aux prestataires de la formation

La personne responsable de la filière de formation possède un titre d'hygiéniste dentaire dipl. ES. Elle présente par ailleurs la qualification de gestion et la qualification pédagogique professionnelle requises.

Le corps enseignant doit justifier des qualifications requises par l'art. 12 de l'OCM ES.

Dans le cas de formation en cours d'emploi, les lieux de pratique doivent garantir une surveillance directe des étudiants et étudiantes par un-e hygiéniste dentaire diplômé-e ES avec qualifications pédagogiques en formation professionnelle (selon l'art. 12 de l'OCM ES).

Le prestataire de la formation attribue un nombre adapté de personnes disposant des qualifications pédagogiques requises pour coordonner l'accompagnement et le suivi des étudiants et étudiantes avec le concours des professionnel-le-s désigné-e-s dans les entreprises de stage.

5.5 Exigences posées aux entreprises de stage de fin de formation

La collaboration entre le prestataire de la formation, les étudiants et étudiantes et l'entreprise de stage est régie par les exigences minimales suivantes. Les détails sont fixés par écrit dans une convention de stage.

Les entreprises de stage permettent aux étudiants et étudiantes de développer les compétences prévues dans le plan d'études.

Elles disposent d'un concept approprié, qu'elles appliquent pour la pratique progressive des étudiants et étudiantes et leur suivi.

Elles procèdent aux qualifications.

La personne responsable du stage dispose de la compétence technique et de gestion adéquate. Une qualification pédagogique professionnelle de 100 heures de formation serait souhaitable. Les prestataires de la formation peuvent proposer les offres de formation continue correspondantes.

Les entreprises de stage collaborent avec la personne chargée du suivi des stages auprès du prestataire de la formation.

6 Procédure de qualification

6.1 Dispositions générales

La procédure de qualification doit mettre en évidence l'acquisition des compétences selon le point 3.3 du plan d'études cadre pour la filière.
Les prestataires de la formation édictent un règlement sur la procédure de qualification et la promotion.

6.2 Objet de la procédure de qualification

Procédure de qualification pendant la formation dans la filière

Les contributions et leur progression à l'école et dans la pratique font l'objet de contrôles périodiques.

La validation des compétences s'effectue par une procédure de promotion conforme à la structure de la formation selon point 5.2.

Procédure de qualification au terme de la formation dans la filière

La formation se conclut par un examen de diplôme.

Il compte au minimum les parties suivantes:

- a) un travail de diplôme orienté sur la pratique ou un projet
- b) une évaluation clinique
- c) une qualification de stage
- d) un entretien professionnel.

6.3 Conditions d'admission à l'examen de diplôme

Les étudiants et étudiantes qui réunissent les conditions définies par le prestataire de la formation sont admis-e-s à l'examen de diplôme.

6.4 Réalisation de l'examen de diplôme

Le thème du travail de diplôme orienté sur la pratique ou du projet a trait au champ d'activité professionnel et à son contexte. Le travail constitue une réflexion approfondie sur le champ d'activité professionnelle et s'oriente sur les compétences.

Dans l'évaluation clinique, il s'agit de démontrer les compétences acquises dans des situations professionnelles données. Sont évalués le traitement et son suivi sur plusieurs mois, ainsi que l'auto-évaluation et les conclusions correspondantes effectués par les étudiants et étudiantes.

La qualification de stage a lieu au sixième semestre.

L'entretien professionnel sert à une auto-évaluation d'une situation professionnelle concrète.

6.5 Evaluation et pondération des performances d'apprentissage et promotion

Le prestataire de la formation fixe par écrit les instruments et les procédés de toutes les évaluations. Les évaluations portent sur les compétences à acquérir dans la filière de formation et permettent de se prononcer sur les contributions.

6.6 Expertes et experts

L'évaluation des épreuves a), b) et d) de l'examen de diplôme est effectuée par un-e professionnel-le de l'école et un-e expert-e externe. Les organisations du monde du travail compétentes délèguent l'expert-e externe. Généralement, les évaluateurs et évaluatrices sont des hygiénistes dentaires et des médecins-dentistes. Le prestataire de la formation définit le profil requis.

L'évaluation de la partie c) est effectuée par le ou la responsable de stage.

6.7 Diplôme ES

Le diplôme d'«hygiéniste dentaire dipl. ES» est décerné aux étudiants et étudiantes ayant réussi les quatre épreuves a), b), c) et d) constituant l'examen de diplôme conformément au point 6.2.

6.8 Possibilité de répétition

Les étudiants et étudiantes qui ne réussissent pas l'examen de diplôme peuvent répéter une fois la partie a), b), c) et d) qualifiée d'insuffisante. Le prestataire de la formation règle par écrit les modalités de répétition et une éventuelle prolongation de la durée de formation. Si le résultat lors du deuxième examen de diplôme, est à nouveau insuffisant, celui-ci est considéré comme définitivement non réussi.

6.9 Procédure de recours

Les étudiants et étudiantes peuvent recourir contre toute décision de non promotion. Le prestataire de la formation définit la procédure de recours.

6.10 Interruption / abandon de la formation

En fin d'une période de formation, quiconque devant, pour des motifs jugés importants, interrompre définitivement ou provisoirement la formation reçoit une attestation du prestataire de la formation. Celle-ci fait état de la durée des études, du temps de présence, des contributions, des compétences acquises et de leur appréciation. Ces éléments sont pris en compte en cas de reprise des études après une interruption d'une année au maximum.

7 Dispositions transitoires et finales

7.1 Conditions pour les assistantes dentaires et assistants dentaires titulaires du certificat fédéral de capacité selon l'ancien règlement

Les assistantes dentaires et les assistants dentaires qui ont acquis un certificat de capacité fédéral conformément au règlement du 21.11.1997, doivent être titulaires de l'autorisation de radiographeur de l'Office fédéral de la santé publique.

7.2 Entrée en vigueur

Le présent plan d'études cadre entre en vigueur dès son approbation par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

7.3 Ediction

Édicté par l'Organisation faïtière nationale du monde du travail Santé - OdASanté

Berne, le 7 juillet 2009



Dr Bernhard Wegmüller
Président

7.4 Approbation

Approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie

Berne, le

Dr Ursula Renold
Directrice

8 Annexe

8.1 Glossaire

Assistant-e dentaire (AD)	Formation professionnelle initiale, Certificat fédéral de capacité. Champ professionnel: accueil des patients et patientes, assistance au fauteuil de traitement, entretien des instruments et des appareils, administration du cabinet, réalisation de radiographies.
Assistant-e en prophylaxie (AP)	AD bénéficiant d'un brevet SSO. Travail effectué sur instruction du ou de la médecin-dentiste. Entre autres: information des patients et patientes, instruction sur les moyens d'hygiène dentaire, élimination du tartre au dessus de la gencive et polissage de l'émail.
Equipe inter-disciplinaire	Médecin-dentiste, hygiéniste dentaire, assistant-e dentaire, assistant-e en prophylaxie, secrétaire dentaire, technicien-ne dentaire
Equipe intra-disciplinaire	Hygiénistes dentaires dipl. ES
Équipe multi-disciplinaire / Professionnel-le-s	Professionnel-le-s d'autres disciplines médicales ou représentant-e-s d'autres professions de la santé ou institutions, etc.
HD	Hygiéniste dentaire dipl. ES
Heures de formation selon OFPr art. 42, alinéa 1	Les heures de formation incluent les heures de présence, le temps moyen consacré à l'étude personnelle, les travaux individuels et les travaux de groupe, les autres mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la formation, les contrôles et les procédures de qualification, ainsi que la mise en pratique des connaissances acquises et les stages accompagnés.
Ressource	1. En relation avec la description des processus de travail 4 et 5, les ressources comprennent le matériel disponible (ressources matérielles) et la main-d'œuvre disponible (ressources humaines). 2. En relation avec l'acquisition de compétences et les possibilités des patients et patientes (processus de travail 2), ressources signifient le potentiel qu'a une personne à mobiliser ses connaissances, son savoir-faire et ses attitudes.
Services extérieurs	Par ex.: aide sociale, service AI, caisses maladie / assurances, laboratoires techniques dentaires, instituts universitaires, hôpitaux, EMS, centres de santé, établissements de formation.
Thérapie peu invasive	Les méthodes thérapeutiques particulièrement ménageantes sont désignées de peu invasives.
Traitement bucco-dentaire	Le transfert de l'ensemble des compétences acquises dans les filières ES de formation d'hygiène dentaire

Éducateur / Éducatrice dentaire scolaire	Titulaire d'une formation continue pouvant exécuter, sous instruction, des mesures prophylactiques comme des applications de soins dentaires, des applications de fluorure et du travail d'information dans les écoles.
SSO	Société Suisse d'Odonto-stomatologie
sus-gingival	en-dessus du niveau de la gencive
sous-gingival	en-dessous du niveau de la gencive
Swiss Dental Hygienists	Association suisse des hygiénistes dentaires

8.2 Répertoire des sources

CRS	Prescriptions à l'usage des écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse offrant un programme pour la formation des Hygiénistes dentaires www.redcross.ch/info/publications/bb_pdflist-fr.php
EQF	European Qualification Framework (EQF) COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES Bruxelles, 8/7/2005 SEC(2005) 957 Document de travail de la commission vers un cadre européen des certifications professionnelles pour la formation tout au long de la vie www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00355/index.html?lang=fr&a
Glossaire utilisé dans le processus de Copenhague	Glossaire des terminologies utilisées dans le processus de Copenhague. OFFT, 14.12.2006 www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/00106/00355/index.html?lang=fr
Guide PEC	Guide Plans d'études cadres pour les écoles supérieures; OFFT, 31 mars 2006 www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00161/index.html?lang=fr
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPPr) du 13 décembre 2002 www.admin.ch/ch/f/rs/c412_10.html
OCM ES	Ordonnance du DFE du 11 mars 2005 concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures www.admin.ch/ch/f/rs/c412_101_61.html
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle du 19 novembre 2003 www.admin.ch/ch/f/rs/c412_101.html